



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 4010

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur sa prise de position en faveur d'un groupe de musique très controversé les « pussy riot » aux « performances artistiques » douteuses telles que : jeter de l'urine sur des policiers russes, pratiquer la masturbation en public à l'aide d'os de poulet, s'exposer nues couvertes de cafards, simuler une pendaison de travailleurs immigrés et de représentants des minorités sexuelles... ce que devait sans doute ignorer Mme la ministre. Cependant, elle a accepté de participer à une action médiatique en revêtant une cagoule afin de soutenir le groupe russe dit des « pussy riot », condamné récemment dans leur pays pour une intrusion profanatoire dans une église orthodoxe, à deux ans d'emprisonnement pour « vandalisme » et « incitation à la haine religieuse ». Il lui demande si elle aurait agi de même si les « pussy riot » s'étaient introduites dans un temple hindou, une mosquée ou une synagogue pour y pratiquer une « prière punk » ? Comment ce geste de Mme la ministre aurait-il été accueilli de la part des chefs de ces communautés ? Pour mémoire, en France, le code pénal prévoit sept ans de prison et 100 000 euros d'amende pour la dégradation d'un bien culturel dans un édifice affecté au culte. Il s'étonne donc que des faits, autrement plus graves à ses yeux, ne suscitent pas un tel engagement, comme par exemple cette enfant pakistanaise, Rimsha, handicapée mentale, emprisonnée car suspectée d'avoir brûlé des pages du Coran, ce qui n'était en réalité qu'un coup monté par un imam contre une famille chrétienne. Ou ce couple non marié condamné par un cadi à recevoir 100 coups de fouet à Tombouctou pour ensuite être marié de force par le même cadi, ou bien la lapidation d'un couple non marié au Mali parce qu'ils avaient conçus des enfants hors mariage. Il l'interroge donc pour savoir si, dans le contexte de la France d'aujourd'hui, sur laquelle pèse les problèmes liés à la crise, il ne serait pas plus cohérent de réserver les actions militantes à des problèmes qui occupent la grande majorité des Français.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4010

Rubrique : État

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4971